

R
RAVELLO IMMOBILIER
Real Estate - Megève

- LE MANDAT NOUS ENGAGE MUTUELLEMENT -

Le mandat est obligatoire, il vous garantit une prestation de service ;
Il nous assure une rémunération si la transaction a lieu.

Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 : « Conformément à la loi Hoguet, l'agent immobilier ne peut engager de démarche dans le cadre de la vente d'un bien immobilier ou en faire la publicité qu'à partir de l'instant où un mandat est signé entre les 2 parties ».